

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 93/112/CEE - ISO
11014-1

Classification et etiquetage selon "GefStoffV"

Leica Cryofect

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit: Leica Cryofect

Identification de la societe/entreprise:
Leica Microsystems Nussloch GmbH, Heidelberger Strasse 17-
19
D-69226 Nussloch, Tel.: +49-6224-1430
Hersteller: Henkel Hygiene GmbH, Postfach 130406
D-40554 Düsseldorf, Tel: 0211/9893-0

Le produit est declare aux centres d'information pour les
cas d'intoxication en Republique federale d'Allemagne.
Dans les cas d'intoxication, ces centres fournissent des
renseignements par telephone jour et nuit. De plus, dans
les cas d'urgence, le service de renseignement de Henkel
peut etre appelle jour et nuit sous le numero de
telephone: 0211/797-0.

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :
72% Ethanol, 0,16% Chlorhexidindigluconat

Indication de composant:
>30 % Ethanol
Symbol: F
R-Phrases: 11

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

R 11: Facilement inflammable.

4. PREMIERS SECOURS

apres Inhalation: Air frais
apres contact avec la peau: Rincer a l'eau courante.
apres contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste.

No.: DEF 00071001 00 edition 04 revision 19/11/1996
page 2/ 5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 93/112/CEE - ISO
11014-1

Leica Cryofect

après ingestion: Rincer la bouche, boire beaucoup d'eau, et consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés:
Tous les moyens d'extinction utilisables appropriés

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: aucune connue

Risque particulier résultant de l'exposition au produit, en tant que tel, aux produits de la combustion, aux gaz produits: aucun connu

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures de protection individuelle:
Éloigner toute source d'ignition

Mesures de protection de l'environnement:
Veiller à ce que de grandes quantités ne pénètrent pas dans la canalisation.

Méthode de nettoyage/d'adsorption:
Balayer mécaniquement. Diluer les restes avec beaucoup d'eau

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
Éviter toute flamme ouverte et source d'ignition

Stockage:
Stocker dans un endroit frais dans l'emballage d'origine;

"Lagerklasse:" Classe de stockage VCI: 3A (BRD)

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures permettant la reduction de l'exposition:
Sans autre indication, voir point 7.

No.: DEF 00071001 00 edition 04 revision 19/11/1996
page 3/ 5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 93/112/CEE - ISO
11014-1

Leica Cryofect

Valeurs limites a controler sur le lieu de travail:
Ethanol
CAS-Nr.: 64-17-5
MAK: 1000 ppm (1900 mg/m3)

Protection individuelle:
Dans le code du travail article R 233-43 sont prevus dans
de tels cas les vetements de protection ainsi que leurs
nettoyage et desinfection.
Protection des yeux: En cas de danger d'eclaboussure,
porter des lunettes de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: d'alcool

Point d'eclair: 18 'C NFM 07036

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas
spontanement.

Danger d'explosivite: Le produit n'est pas explosif;
toutefois, des melanges explosifs vapeur-air peuvent se
former.

Masse volumique: (20'C) 0,89 g/cm3
Solubilite: (20'C) miscible dans l'eau

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions a eviter:
Pas de decomposition en cas d'usage conforme

Matieres a eviter:
aucune connue aux conditions normales d'utilisation

Produits de decomposition dangereux:
aucun aux conditions normales d'utilisation

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ingestion: Sur base des informations a propos de la toxixite oral aigue et ces composants le produit n'est, par ingestion, ni toxique ni nuisant pour la sante.

No.: DEF 00071001 00 edition 04 revision 19/11/1996
page 4/ 5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 93/112/CEE - ISO
11014-1

Leica Cryofect

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Informations concernant l'elimination:
Le produit de par son usage,n'entre pas dans le champ d'application du decret sur les detergents

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

numero cle dechet selon LAGA (Länderarbeitsgemeinschaft Abfall):55315
Incineration specifique avec l'accord de l'autorite locale

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID:
Classe: 3 Chiffre/lettre: 3b
Code du danger: 33
No. matiere: 1170
Designation de la marchandise:
1170 Ethanol (Ethylalkohol); Lösung

Exemption du reglement du transport des produits dangereux par application de la note marginale a (reglement des petites quantites). L'application est valable pour les produits suivants, lorsqu'ils sont transportes dans les conditionnements originaux et complets: **
LCR 24 **

Transport fluvial ADN/R:
Classe: 3 Chiffre/Lettre: 3b
Categorie:
Designation de la marchandise:

Ethanol (Ethylalkohol); Lösung

Transport maritime IMDG/GGV:

Classe: 3.2 No. UN: 1170 PG: II
EmS: 3-06
MFAG: 305 ,306
Designation de la marchandise:
Ethanol, solution

Transport aerien ICAO/IATA:

Classe: 3 No. UN/ID: 1170 PG: II
Instruction d'emballage (passager): 305
Instruction d'emballage (cargo): 307
Designation de la marchandise:
Ethanol, solution

No.: DEF 00071001 00 edition 04 revision 19/11/1996
page 5/ 5

FICHE DE DONNEES DE SECURITE selon 93/112/CEE - ISO
11014-1

Leica Cryofect

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification et etiquetage selon "GefStoffV"

Symboles de danger:

F Facilement inflammable

Phrases R:

R 11: Facilement inflammable

Phrases S:

S 7: Conserver le recipient bien ferme.

S 16: Conserver a l'ecart de toute flamme ou source
d'etincelles

- Ne pas fumer.

Prescriptions nationales: Texte sur les liquides
inflammables classe:B

Categorie de risques des eaux (Wassergefährdungsklasse,
WGK): 1.

Classement conforme a lannexe 2 de la
Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe vom 18.
April 1996 (directive administrative des substances
dangereuses pour les eaux du 18 avril 1996)

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complete la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont bases sur l'etat actuel de nos connaissances. Ils sont donnes de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attiree sur les risques eventuellement encourus lorsqu'un produit est utilise a d'autres usages que ceux pour lequel il est concu.